CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La Politique de l'*Avenir*

A l'article que nous avons publié samedi, sur la conduite politique équivoque tenue par l'*Avenir*, le **journal opportuniste a répondu** par un filet que nous croyons devoir reproduire **entièrement** :

A l'« Egalité »

« Dans son édition d'hier, notre confrère collectiviste se demande quelle sera notre attitude dans les élections municipales prochaines. Si en posant cette question l'*Egalité* avait pris soin de nous éclairer sur les différentes listes en présence, nous aurions peut-être été à même de lui faire connaître nos sympathies.

« Malgré ses insinuations nous pouvons l'assurer dès maintenant que nous combattrons toujours pour la République démocratique contre Notre-Dame-de-Lourdes, s'il s'agit d'une élection.

« Pour l'*Avenir* [illegible] l'Union sociale et patriotique dans notre localité. En présence [illegible] colonies [illegible] sociales-patriotiques » [illegible] comité directeur, MM. Lebon et Royaya prêtent leur concours dimanche dernier encore, à une conférence de l'Union catholique. [illegible] autres [illegible].

« Aussitôt [illegible] élections prochaines [illegible] la République démocratique contre Notre-Dame-de-Lourdes [illegible] même qu'il [illegible] sympathiques, si l'*Egalité* avait pris soin de s'éclairer sur les différentes listes en formation.

« L'*Avenir* ne nie pas avoir soutenu qu'il l'« Union sociale et patriotique » ne prêt sic pas non plus [illegible] que tous nos éléments réactionnaires et cléricaux de Roubaix font partie de l'Union.

Nous ne voulons pas laisser plus longtemps l'*Avenir* dans l'embarras. Dès aujourd'hui, on peut dire qu'il n'y aura aux élections municipales que deux listes à Roubaix.

D'un côté, la liste républicaine, patronnée par le Parti ouvrier, de l'autre celle de N.-D.-de-Lourdes et de la réaction qui, dans l'espoir de tromper les électeurs, prendra le titre d'Union sociale et patriotique.

Il n'y aura pas place pour l'autre liste. Pourquoi ?

Parce que, en admettant que quelques républicains anti-réactionnaires mais non socialistes, aurai[illegible] l'intention d'en faire une, *ils ne le feraient pas*.

Les gros capitalistes de Roubaix, qui sont réactionnaires et qui subventionnent l'« Union sociale et patriotique » sont les maîtres de ces républicains. Ils sont leurs maîtres parce que, ces républicains aux quels nous faisons allusion sont obligés de se courber sous la puissance de l'or.

Nous connaissons bien tel docteur, tel courtier en laines et bien d'autres qui, si leur situation n'était pas en cause, ne feraient pas le jeu de la réaction comme ils le font en ce moment. Mais ils n'oseraient pas agir autrement. Ils savent que, dépendant des patrons réactionnaires pour vivre, il leur en coûtrait s'ils manifesteraient leurs véritables sentiments en faisant une liste républicaine, qui ne serait pas socialiste.

Telle est exactement la situation qui est créée à Roubaix. Et nous avons la certitude qu'elle ne se modifiera pas d'ici au 8 mai prochain.

L'*Avenir* doit en prendre son parti et nous espérons bien que notre confrère va prendre position, maintenant que l'*Egalité* la devance sur les listes en format en.

Il soutiendra la réaction, le clérical et Notre-Dame-de-Lourdes en continuant à se faire l'instrument de propagande de l'« Union sociale et patriotique » qui soutiendra la Réaction, et alors contre toute la réaction socialiste et qui ne se reprendre [illegible] de vaincre il luttera avec le Parti ouvrier.

Il n'y a pas de milieu !

L. G.

AU SYNDICAT TEXTILE DE ROUBAIX

Conférence d'Aline Valette

La chambre ouvrière de l'industrie textile donnait dimanche sa fête annuelle. Un grand concert en leux parties séparées par une causerie de la citoyenne Aline Valette, mesure du Conseil national du Parti ouvrier, pour laquelle avaient été spécialement convoquées les ouvrières de cette industrie.

Plus de trois mille personnes, dont la majorité de femmes, emplissaient [illegible] salle de la Coopérative « La Paix ».

Des applaudissements chaleureux [illegible] la citoyenne Aline Valette qui, après avoir rappelé l'accueil sympathique qu'elle a reçu, dans cette même salle, en 1893, expose la part faite à l'ouvrière, en tant que femme et mère dans la société actuelle. Elle établit le parallèle entre la situation de la femme, reine et maîtresse au foyer domestique, stagnant dans la période antérieure à la situation de la femme arrachée par le machinisme aux foyers familiaux [illegible] la période industrielle qui lui a succédé.

Comme en règle ce fait étrange : tandis qu'un industriel se voit obligé et trouve tout naturel, d'utiliser d'acheter, de louer, d'employer, d'user à ses risques et périls, ses machines et, à ses risques et périls encore, de pourvoir à leur entretien, à leur réparation, à leur renouvellement, il jouit du privilège exorbitant de prendre, pour un entretien, c'est-à-dire pour un salaire dérisoire, dans la communauté, les plus productifs de ses membres qu'il peut exploiter jusqu'à extinction de vitalité, nous prêtons pour l'air que nous respirons, pour l'eau que nous buvons, pour la terre que nous foulons... seule, l'exploitation industrielle de ce facteur social, l'homme ou la femme, est exempte de charges. Les charges résultant de l'exploitation de l'homme comme travailleur incombant non sur l'exploiteur, c'est-à-dire sur le bénéficiaire, mais sur la communauté.

Cette exemption, pour la femme, comme pour l'homme, s'implique-t-elle pas certains moyens de défense : l'union professionnelle ou syndicale, l'entrée des travailleurs dans les conseils ou chambres de travail, etc. Pourquoi la femme est-elle restée aussi timide devant ces moyens de défense ? Uniquement parce qu'elle ne connaît pas les forces dont elle dispose.

Et la citoyenne Al. Valette démontre que d'ores et déjà la femme est une force par le nombre ; dans la plupart des grandes industries qu'elle [illegible], la femme est employée [illegible] 50 0/0, qui, très souvent, atteint 80, 90, 95 0/0.

Mais cette force n'aura et ne peut avoir toute sa valeur [illegible] elle reste dispersée : l'union s'impose donc pour la travailleuse comme pour le travailleur. Elle s'impose sur le terrain syndical pour la défense de **ses intérêts professionnels** : elle s'impose sur le terrain politique pour la défense à la fois des intérêts professionnels et des intérêts généraux.

La citoyenne Aline Valette termine sa conférence en rappelant aux travailleurs qu'une situation nouvelle implique de nouveaux devoirs : projetées du foyer sur le terrain de la lutte économique, les femmes ont le devoir d'y défendre leurs intérêts et leurs droits qui sont ceux de la famille entière.

Elles peuvent les y défendre directement et indirectement : directement en s'organisant elles mêmes en syndicats, et en réclamant pour elles-mêmes, toutes les améliorations auxquelles elles ont droit ; indirectement en devenant, pour leurs parents, leurs frères, leurs fils, un conseil, un aiguillon précieux au lieu d'un obstacle, lorsqu'il s'agit par exemple de l'élection d'élus de leur choix, sachant, pouvant comprendre les intérêts des travailleurs.

AGRESSIONS PATRIOTARDES

Les patriotards vont-ils recommencer leurs exploits d'avant les élections du 22 juillet dernier ? Vont-ils payer des individus pour assaillir les socialistes dans leurs maisons, comme ils l'ont fait chez le citoyen Wilhart ? On se souvient de la scène après ce qui est arrivé dans la nuit du lundi au mardi.

Au dernier train venant de Lille, c'est-à-dire vers une heure du matin, [illegible] le citoyen Lepers allaient, et notre [illegible] Bailleul qui avaient tous leux été appelés pour affaires hors de Roubaix.

Ils entrèrent dans [illegible] ne [illegible] Cinq individus se [illegible] se trouvant dans [illegible] et se [illegible] socialistes [illegible] propres.

Un après [illegible] [illegible] les [illegible] de [illegible] les socialistes [illegible] même de la mère dans la [illegible] du passage du citoyen [illegible] [illegible] tant bien de se [illegible].

Et [illegible] quelques minutes après, quelques [illegible] entrés au [illegible] [illegible] eux [illegible] [illegible] sortant avec [illegible] citoyen Lepers [illegible] ayant [illegible] citoyen Bailleul [illegible] seul.

Les patriotards étaient alors [illegible] pas en avant [illegible] rue Blanchemaille. En arrivant près d'eux, le citoyen Bailleul eut mis parti [illegible] qu'on le nommait. Que les patriotards [illegible] lui et, sans aucune raison, [illegible] sérieusement et se [illegible] de frapper de coups de poing.

Surpris par cette [illegible] agression, le citoyen Bailleul voulut se défendre, mais les autres patriotards [illegible] pendant que l'un [illegible] en frapper.

C'est en ce moment que le citoyen Lepers arriva et retira son ami de dessous les adversaires et essaya de calmer leur ardeur belliqueuse.

Ils se retirèrent alors quand l'individu qui, une première fois, s'était élancé sur le citoyen Bailleul, [illegible] de loup et, traîtreusement, par derrière, empoigna notre collaborateur pour le renverser, ayant le le faire tomber.

Mais le patriotard qui était irre ne réussit pas.

Le citoyen Bailleul en se retournant [illegible] appliqua un vigoureux coup de [illegible] sur le corps puis. [illegible] se battre, [illegible] et lui démontra que [illegible] socialistes [illegible] [illegible] plus quand [illegible].

Le patriotard fut [illegible] la [illegible] qui [illegible] complètement. Il ne s'en [illegible].

Le citoyen Bailleul [illegible] plainte à la police [illegible] que les patriotards [illegible] pas pour cela qu'ils pourront impunément continuer les exploits [illegible] en toute [illegible] en temps.

Les socialistes [illegible] ne pas attendre [illegible] la période électorale [illegible] Mais ils sont bien décidés à se défendre lorsqu'ils seront [illegible].

[illegible] MM. les patriotards.

UNE GRÈVE DE TISSERANDS

Un patron qui veut [illegible]

Hier matin à 8 heures et demie, [illegible] s'est déclaré au tissage Théodore Vienne, rue du Monenoy (ancien établissement Leporte-Bollet).

Voici la raison pour laquelle les 200 ouvriers tisserands [illegible] [illegible] quitté le travail. Il y a trois semaines environ M. Théodore Vienne [illegible] un nouveau contre-maître, le nommé Charles Leplat.

Ce dernier, au dire des ouvriers, est tout à fait incapable pour le travail qu'il doit faire, de plus il est d'une morgue insolente vis à vis de ses subordonnés.

Hier matin, les tisserands, fatigués par suite des caprices de ce gardien-chiourme, envoyèrent une délégation trouver M. Vienne, pour lui demander son renvoi. Le patron ne consentit pas à prendre cette mesure. Il demanda aux tisserands de patienter huit jours encore leur promettant de surveiller lui-même son contre-maître et de le renvoyer, si, après cet essai, son incapacité était démontrée.

Les ouvriers déclarèrent que l'expérience était toute faite. Depuis trois semaines, disent-ils, nous avons été à même d'apprécier ses mérites et nous trouvons que son incapacité ne peut que nous être très préjudiciable, ainsi qu'à vous-même.

Telle est l'appréciation que les ouvriers émirent hier matin à leur patron. M. Vienne ayant refusé de leur donner satisfaction, ils quittèrent tous l'atelier à l'heure du déjeuner.

Avant midi, ils se sont rendus au local « La Paix » et ont décidé d'écrire une lettre à leur patron pour lui expliquer, en détail, les griefs qu'ils formulent contre leur contre-maître.

Une scène du plus haut comique s'est passée lorsqu'une délégation de grévistes est allée porter cette lettre à M. Théodore Vienne. Après qu'il l'eut lue, ce patron se mit dans une rage bleue, au point que ses ouvriers craignirent un instant qu'il tombât mort d'une attaque apoplectique.

— « Je ne [illegible] pas pour les ouvriers criait-il. Je préférerais me jeter dans le fourneau de ma machine ou me brûler la cervelle sur le seuil de la porte de ma fabrique ! »

Les délégués se savaient que penser de l'attitude burlesque de leur patron, qui, lorsqu'il est dans son état normal, ne manque jamais une occasion pour déclarer qu'il est le meilleur patron de Roubaix.

L'un de ces délégués nous a même affirmé qu'il croyait sérieusement que M. Théodore Vienne devenait fou. Espérons que cela ne sera pas.

Dans l'après-midi, les grévistes ont proposé à leur patron de se calmer entre eux pour payer la quinzaine du contre-maître Leplat afin qu'il puisse, sans dommage aucun les débarrasser de celui avec lequel ils déclarent ne plus vouloir travailler.

M. Théodore Vienne a refusé.

M. Vienne, qui s'occupe beaucoup de politique, est un ancien radical. Il fait actuellement partie du comité directeur de l'*Union sociale et patriotique*. Il en est même un des membres les plus influents et les plus remuants.

Probablement qu'il est jaloux des lauriers de M. Motte quand, y a quelques mois, lors de la grève de la filature de la rue des Longues-Haies, déclarait ainsi que jamais il ne se serait courbé devant la volonté de ses ouvriers — cette volonté fut-elle même imprégnée de sentiments de justice et d'humanité.

Faites-vous connaître tels que vous êtes réellement MM. les patrons qui au 3 mai prochain, allez être candidats contre le parti ouvrier.

Eclairez les travailleurs sur vos sentiments à leur égard. Vous leur rendrez un signalé service.

Coup de poignard

Lundi matin, le nommé Catteau, concierge de la société électrique du Nord, rue Desrousseaux, a porté un coup de couteau au directeur de la maison M. Delepouille qui avait des relations avec sa femme.

La blessure n'est pas grave. Les personnes qui [illegible] en [illegible] les [illegible] plus grossiers [illegible] [illegible].

[illegible] [illegible] ce n'est pas correct d'instruire un sur cette affaire.

Vol de linge

Une [illegible], Malvina Collet, [illegible] [illegible] au préjudice de la [illegible] Bertin. Lors [illegible] elle demeurait en chambre garnie rue de l'Ouest.

Vol [illegible]

M. [illegible] rue des Arts a porté plainte au sujet [illegible] [illegible] rue Blanchemaille [illegible] boulevard de Douai, près de l'église de Barbieux. [illegible] [illegible].

Un [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] rue Mac-Mahon.

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [